



Montréal, le 12 décembre 2003

Par télécopieur
Original par la poste

Madame Claudette Jobin
Présidente
La Fondation des femmes
pour la société et l'environnement
B.P. 459, succursale M
Montréal (Québec)
H1V 3M4

OBJET : Quantifier la pollution sur les factures d'électricité et de gaz naturel

Madame la présidente,

Nous accusons réception de votre lettre du 6 novembre 2003, adressée à M^e Lise Lambert, présidente de la Régie de l'énergie, par laquelle vous soulevez un certain nombre de préoccupations relatives aux émissions polluantes pouvant émaner de la consommation d'électricité et de gaz naturel.

Les observations et suggestions dont vous nous faites part étant reliées d'une certaine façon à l'examen actuel, par la Régie, du Plan d'efficacité énergétique d'Hydro-Québec, nous les déposons audit dossier. Cette procédure prévue, à notre Règlement sur la procédure, permet à tout intéressé de faire valoir auprès des régisseurs appelés à décider dans un dossier donné, tout commentaire, observation ou suggestion pouvant contribuer à la réflexion.

Nous vous invitons par ailleurs à consulter notre site internet sur lequel figurent tous les documents déposés en preuve dans un dossier donné ainsi que les décisions qui y sont attachées.

www.regie-energie.qc.ca

Je vous précise par ailleurs que la compétence de la Régie en matière de produits pétroliers ne vise pas une réglementation de leurs activités mais plutôt une surveillance hebdomadaire des prix des produits pétroliers reflétée au *Bulletin d'information sur les prix des produits pétroliers au Québec* également disponible sur notre site internet.

Veuillez agréer, Madame la présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Anne Mailfait, avocate
Secrétaire adjoint de la Régie de l'énergie

AM/sp

LA FONDATION DES FEMMES POUR LA SOCIÉTÉ ET L'ENVIRONNEMENT

B.P. 459, succ. M, Montréal QC Canada H1V 3M5

Tél.: 514-527-1176 fax: 514-527-8122

Régie de l'énergie

11 NOV. 2003

BUREAU DE LA PRÉSIDENTE

2003 11 06

Me Lise Lambert
Présidente
Régie de l'énergie du Québec
Tour de la Bourse
800 Place Victoria
Bur 2.55
Montréal (Qué) H4Z 1A2

Objet : Quantifier la pollution sur les factures d'électricité et de gaz naturel

Madame la présidente,

Les citoyens du Québec, qui sont à la fois propriétaires et clients d'Hydro-Québec et actionnaires de Gaz Métro, ne sont aucunement informés de la pollution que leur consommation d'électricité et de gaz entraîne.

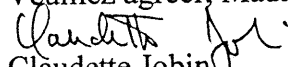
Il serait pourtant faisable pour les vendeurs d'énergie de donner ce type de renseignements sur leurs factures, ce qui aiderait les consommateurs à prendre des décisions responsables quant à leur consommation, souvent excessive.

Puisque la Régie de l'énergie s'apprête à examiner le budget 2004 d'Hydro-Québec et le suivi de son plan global en efficacité énergétique, le moment est propice d'exiger d'Hydro-Québec de divulguer sur chacune de ses factures les quantités de SO₂, CO₂, déchets nucléaires, etc. associées à chaque kilowattheure vendu.

Pour fins de comparaison, les marchands de gaz naturel, de mazout ainsi que les pétrolières devraient également être tenus de produire ces informations.

Aux hausses de prix que les consommateurs vont avoir à payer bientôt, ils méritent d'être mieux renseignés.

Veuillez agréer, Madame la présidente, mes salutations distinguées.


Claudette Jobin
Présidente